

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
JONC	1
Intéressés	2

N° 2878-2020/ARR/DAJI

du : 03/11/2020

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 83875-2020/1-ACTS/DAJI du 13 octobre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 18-2 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au **Jury d'examen des dossiers des candidats au prix de la province Sud d'encouragement à la recherche**, les mots : « *Mme Léa TRIPODI* » sont remplacés par les mots : « *Mme Valérie SARRAMEGNA* », et les mots : « *Mme Marie-Jo BARBIER* » sont remplacés par les mots : « *M. Yves LETOURNEUR* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.